RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 02949
Numéro SIREN : 542 107 651
Nom ou dénomination : ENGIE

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2016 sous le numéro de dépôt 27767

Société Anonyme au capital de 2 435 285 011 euros

Siège Social : 1, place Samuel de Champlain – 92400 Courbevoie

542 107 651 R.C.S. Nanterre
Siret 542 107 651 12867

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 MAI 2016

L'an deux mille seize, le trois mai, à quatorze heures trente, l'Assemblée Générale Mixte d'ENGIE, société anonyme au capital de deux milliards quatre cent trente-cinq millions six cent quatre-vingt-cinq mille et onze (2 435 285 011) euros, s'est réunie au Grand Auditorium du Palais des Congrès, 2 place de la Porte Maillot, 75017 Paris, suivant avis de réunion publié au BALO, bulletin n°33 en date du 16 mars 2016 et avis de convocation publié au BALO, bulletin n°46 en date du 15 avril 2016 et dans la "Gazette du Palais" en date du 15 avril 2016.

Chaque actionnaire nominatif a été convoqué individuellement par courrier dans les délais réglementaires.

M. Gérard MESTRALLET, Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée conformément à l'article 20 des statuts de la Société. Il souhaite la bienvenue aux actionnaires et les informe que cette Assemblée Générale Mixte est retransmise en direct, en audio et en vidéo sur le site internet d'ENGIE.

.....

Le Président rappelle que l'ensemble des documents légaux préparatoires à la présente Assemblée ont été mis à disposition des actionnaires au siège social, sur le site internet de la Société et chez les intermédiaires financiers, dans les délais réglementaires. Ces documents étaient également disponibles en version papier, à l'entrée de la salle.

Le Président déclare ensuite la séance ouverte.

Sont présents à la tribune : M. Gérard MESTRALLET, Président-Directeur Général, Mme Isabelle KOCHER, Directeur Général Délégué en charge des Opérations, Mme Judith HARTMANN, Directeur Général Adjoint en charge des Finances, et M. Pierre MONGIN, Directeur Général Adjoint, Secrétaire Général.

.....

Sont présents aux premiers rangs, les Administrateurs, le Commissaire du gouvernement, les principaux dirigeants du Groupe et les membres du Comité Consultatif des Actionnaires.

Sont également présents les Commissaires aux comptes, les sociétés Deloitte & Associés et Ernst & Young.

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°27767 en date du 05/08/2016

Assiste également à l'Assemblée, Maître Eric MIELLET en sa qualité d'huissier de justice.

L'Etat représenté par Mme Audrey MARIANI, et la société Groupe Bruxelles Lambert représentée par M. Jérôme DERYCKE, les deux actionnaires présents disposant du plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Le Bureau étant constitué, M. Pierre MONGIN est désigné en qualité de Secrétaire de l'Assemblée.

Le Président précise que les divers documents attestant de la régularité de la convocation et des résolutions soumises au vote de cette Assemblée ont été mis à la disposition du Bureau de l'Assemblée.

Ces documents sont les suivants :

1) l'avis préalable de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°33 en date du 16 mars 2016 ;

2) l'avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°46 en date du 15 avril 2016 ;

3) l'avis de convocation publié dans le Journal d'Annonces Légales « La Gazette du Palais » édition en date du 15 avril 2016 ;

4) l'avis financier relatif à l'Assemblée publié dans « Les Echos » et « De Tijd » du 15 avril 2016 ;

5) la copie des lettres de convocation adressées en recommandé avec « A.R. » le 10 avril 2016 aux Commissaires aux comptes, et les accusés de réception ;

6) la copie des lettres de convocation adressées le 10 avril 2016 au Représentant du Comité central d'entreprise au Conseil d'Administration de la Société et au Secrétaire du Comité central d'entreprise ;

7) le formulaire de vote par correspondance ou par procuration, ainsi que la brochure de convocation de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2016 adressés à tous les actionnaires nominatifs, en application des articles R. 225-68 et R. 225-81 du Code de commerce, et comprenant :

 a. l'ordre du jour ;
 b. les modalités de participation à l'Assemblée ;
 c. l'exposé sommaire de la situation de la Société au cours de l'exercice écoulé ;
 d. les projets de résolutions présentés par le Conseil au vote de l'Assemblée et les objectifs des résolutions ;
 e. le rapport du Conseil sur les résolutions présentées à l'Assemblée ;
 f. les rapports des Commissaires aux comptes sur les projets de résolutions n° 13 à 25 et 28 à 30 présentés par le Conseil d'Administration ;
 g. la présentation des membres du Conseil ;
 h. les renseignements concernant les administrateurs dont la nomination est soumise à l'Assemblée Générale ;

i. la demande d'attestation de participation ainsi que la demande d'envoi de documents et renseignements complémentaires ;

8) une copie des statuts de la Société ;

9) un extrait K-bis de la Société ;

10) l'attestation des Commissaires aux comptes sur le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées ;

11) l'attestation des Commissaires aux comptes sur le montant global des sommes ouvrant droit à des déductions fiscales ;

12) la liste des actionnaires nominatifs arrêtée seize jours avant la date de l'Assemblée ;

13) le document de référence 2015 d'ENGIE comprenant :

a. les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
b. le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés de l'exercice 2015 ;
c. les rapports généraux des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés ;
d. le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés ;
e. le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
f. le rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président susvisé ;
g. le rapport du Conseil sur le programme de rachat d'actions et le descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2016 (résolution n° 6 présentée par le Conseil) ;

14) les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;

15) les formulaires de vote par correspondance renvoyés par les actionnaires ;

16) la feuille de présence.

.....

Le Président informe l'Assemblée que 19 865 actionnaires sont présents, représentés ou ont voté par correspondance ou par internet, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires 1 595 588 459 actions, soit un quorum provisoire de 66,58 % des actions ayant le droit de vote.

Le Président constate par conséquent que le quorum légal requis du quart des actions ayant le droit de vote est atteint et déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer.

Le Président propose à l'Assemblée de ne pas procéder à la lecture de l'ordre du jour, préalablement remis aux actionnaires et qui est également affiché à l'écran.

Des explications détaillées sur les résolutions figurent dans le rapport du Conseil d'Administration qui se trouve dans la brochure de convocation. En outre, dans un souci pédagogique, les objectifs de chacune des résolutions ont à nouveau été précisés dans la brochure de convocation.

L'ordre du jour est rappelé ci-après :

Délibérations relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

.....

- Nomination de Sir Peter Ricketts en qualité d'administrateur (9e résolution)

.....

- Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'assemblée et pour les formalités (33e résolution).

.....

Vote des résolutions

Le Président constate, d'après la feuille de présence définitive certifiée exacte par les membres du Bureau, que 20 452 actionnaires sont présents, représentés ou ont voté par correspondance, ou par internet, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, 1 597 463 375 actions, soit un quorum définitif de 66,65% des actions ayant le droit de vote.

.....

NEUVIEME RESOLUTION

Nomination d'un administrateur (Sir Peter Ricketts)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, nomme Sir Peter Ricketts administrateur pour une durée de quatre ans. La nomination de Sir Peter Ricketts prendra effet le 1er août 2016, par l'acceptation de son mandat par ce dernier et sous réserve de l'accord des autorités britanniques conformément aux règles applicables aux anciens hauts fonctionnaires britanniques.

Le mandat d'administrateur de Sir Peter Ricketts prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à 98,63% des voix présentes et représentées.

1 860 131 999 Voix pour *24 641 460 Voix contre* *1 145 170 Abstentions*

.....

TRENTE-TROISIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et pour les formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera

Cette résolution est adoptée à 99,37% des voix présentes et représentées.

1 873 874 196 Voix pour *10 625 814 Voix contre* *1 278 344 Abstentions*

CERTIFIE CONFORME
Le Secrétaire du Conseil d'Administration

Patrick van der BEKEN